



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2015/53/1.1

**Objet : Manifestation culturelles – festival radio France – gala lyrique
Eléments techniques son et lumière**

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1 donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014, et notamment le point 4 autorisant le Maire « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et ce à compter du 1^{er} janvier 2014.

Vu, le présent marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée conformément à article 28 du Codes Marchés Publics.

Vu la consultation

Vu les offres présentées par Twin Audiolive – 34430 Saint Jean de Vedas et Audio Technologie systems – 30240 Port Camargue

Vu d'analyse des offres

Considérant les critères retenus pour le jugement des offres, Prix des prestations

DECIDE

Article 1 : de retenir les la Société Audio Technology Systems, 30240 Port Camargue, représentée par Monsieur Pascal BARTHELEMY pour le marché Manifestation culturelles – festival radio France – gala lyrique - Eléments techniques son et lumière

- Soirées du 12 juillet 2015	TTC	692.00 €
- Soirée du 22 juillet 2015	TTC	1 197.00 €
- Soirée du 23 juillet 2015	TTC	1 147.00 €
- Soirée du 14 août 2015	TTC	1 299.00 €

Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20150624-2015-53-AU
Date de télétransmission : 02/07/2015
Date de réception préfecture : 02/07/2015

ARTICLE 2:

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 24 juin 2015

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :



Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09
www.ville-aigues-mortes.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20150624-2015-53-AU
Date de télétransmission : 02/07/2015
Date de réception préfecture : 02/07/2015